

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NANETTE NOEL	Numéro de permis 2004698	Date d'inspection Le 06 juin 2024	
Nom de l'établissement Les ami(e)s à Nanette		Numéro de téléphone (506) 576-2580	
Adresse 5337 134 Route Cocagne NB E4R 2Z1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés :

- Le ratio enfants-personne éducatrice
- La feuille de vérification de la cour extérieure est indiquée être vérifié chaque mois.
- Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois.
- Les registres des présences des enfants.
- Le matériel de jeux à l'extérieur
- La routine quotidienne (1h de jeu à l'extérieur par période de 4h).
- Les produits toxiques rangés dans un endroit verrouillé sous clé.
- Les espaces personnels des enfants bien identifiés.

Au moment de l'inspection de surveillance, il y a eu observation des activités dirigées et libres à l'extérieur ainsi que la préparation pour le dîner (entrée à la garderie et lavage des mains).

original signé par  
Paula Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 juin 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Nanette Noel

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 juin 2024

\_\_\_\_\_  
Date